

SERVICE DE TRANSPORT

1 COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2011

1 Le tableau suivant présente les composantes du coût global de 2 659,9 M\$ au titre du
2 service de transport supporté par le Distributeur pour l'année 2011.

3 **TABLEAU 1**
4 **COMPOSANTES DU COÛT DU SERVICE DE TRANSPORT 2011 (EN M\$)**

Tarif de transport 2011 estimé à l'égard de la charge locale	2 690,6
Compte de frais reportés 2010	16,8
Ajustement relatif aux revenus de point à point 2009 du Transporteur	(21,5)
Ajustement relatif aux revenus de point à point 2010 du Transporteur	(26,0)
Coût du service de transport 2011	2 659,9

2 TARIF ANNUEL 2011 DE LA CHARGE LOCALE

5 Tel que demandé par la Régie dans la décision D-2007-12, le Distributeur projette son
6 coût de transport applicable au coût de service de l'année témoin selon sa meilleure
7 estimation. Celle-ci s'appuie sur la demande du Transporteur lequel, dans sa demande
8 tarifaire pour l'année 2011 déposée à la Régie le 02 août 2010¹, estime à 2 690,6 M\$
9 ses revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale.

3 DISPOSITION DES FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT 2010

10 Pour l'année 2010, le tarif autorisé pour la charge locale du Transporteur applicable à
11 compter du 1^{er} janvier 2010 s'établit à 2 651,4 M\$². Cependant, en conformité à la
12 décision D-2010-022 de la Régie, le Distributeur a pris en compte 2 635,2 M\$ de charge
13 locale dans ses revenus requis de l'année témoin 2010 du dossier tarifaire 2010-2011.
14 Conséquemment, un montant de 16,2 M\$ correspondant à l'écart est versé au compte

¹ R-3738-2010, HQT-12, document 1

² D-2010-032

1 de frais reportés hors base pour l'année 2010. À celui-ci s'ajoutent des intérêts de
2 0,6 M\$.

3 Le solde du compte de frais reportés au 31 décembre 2010 s'établissant à 16,8 M\$ est
4 versé dans les revenus requis de l'année 2011.

4 AJUSTEMENTS RELATIFS AUX REVENUS DE POINT À POINT DU TRANSPORTEUR

5 Le tableau 2 présente l'évolution du compte d'écarts relatifs aux revenus de point à point
6 de transport sur la période 2009-2011.

7 **TABLEAU 2**
8 **COMPTE D'ÉCARTS DE REVENUS DE POINT À POINT DE TRANSPORT (M\$)**

	Hors base de tarification					Impacts revenus requis
	Écart 2007	Écart 2008	Écart 2009	Écart 2010	Total	M\$
Solde au 31 décembre 2008	(0,1)	0,0	0,0		(0,1)	(41,3)
Opérations en 2009						
Écart résiduel -part charge locale	(7,9)				(7,9)	
Intérêts sur écart résiduel	(0,6)				(0,6)	
Ajustement à l'égard des écarts 2008 (4/8)		6,3			6,3	
Constatés dans les revenus requis	8,5	(6,3)			2,2	(2,2)
Solde au 31 décembre 2009	(0,1)	0,0	0,0		(0,1)	(2,2)
Opérations en 2010						
Écart résiduel -part charge locale		(5,1)			(5,1)	
Intérêts sur écart résiduel		(0,4)			(0,4)	
Ajustement à l'égard des écarts 2009 (4/8)			3,1		3,1	
Constatés dans les revenus requis	0,1	5,5	(3,1)		2,5	(2,5)
Solde au 31 décembre 2010	0,0	0,0	0,0		0,0	(2,5)
Opérations en 2011						
Écart résiduel -part charge locale			(19,9)		(19,9)	
Intérêts sur écart résiduel			(1,6)		(1,6)	
Ajustement à l'égard des écarts 2010 (4/8)				(26,0)	(26,0)	
Constatés dans les revenus requis			21,5	26,0	47,5	(47,5)
Solde au 31 décembre 2011	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(47,5)

4.1 Écarts relatifs à l'année 2009

10 En continuité à la décision de la Régie D-2007-12, le Distributeur porte au compte
11 d'écarts de revenus de point à point existant tout écart résiduel qui subsisterait au terme
12 de l'année témoin sur la base des données réelles. Le Transporteur révèle ainsi un écart

1 résiduel de 22,6 M\$ à remettre à l'ensemble de ses clients, dont une part de 19,9 M\$
2 revient à la charge locale. Additionné des intérêts applicables du 1^{er} janvier au
3 31 décembre 2010 de 1,6 M\$, l'ajustement inscrit au compte d'écarts totalise 21,5 M\$.
4 Cet ajustement est porté en réduction du coût du service de transport du Distributeur en
5 2011.

4.2 Écarts relatifs à l'année 2010

6 En continuité de la pratique établie en 2008 à l'égard des écarts relatifs aux prévisions
7 des revenus de point à point du Transporteur, l'écart estimé par le Transporteur s'établit
8 à 29,6 M\$ pour l'année 2010³, dont une part de 26,0 M\$ est attribuée à la charge locale
9 du Distributeur et réduit le coût du service de transport 2011. Tout écart résiduel établi à
10 partir des données réelles 2010 et incluant les intérêts y afférents pour la période du 1^{er}
11 janvier au 31 décembre 2011 sera porté au compte d'écarts et intégré dans les revenus
12 requis 2012.

³ R-3738-2010, HQT-10, document 2